

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni à 20h30 à l'Espace Roger Purel à Chenevières, sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Yvette COUDRAY, Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mme Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mmes Florence DUPAYS, Marie-Lucie HENRY, Bernadette GAUCHÉ, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Jean-Christophe AUBERT, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Jonathan HAUVILLER, Jacques LAMBLIN, Mmes Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Claudine COLAS, MM. Pascal BURGAIN, Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Jean-Marie LARDIN, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mmes Rose-Marie FALQUE (*remplacé par M. Yann KREMER*), Jocelyne CAREL, MM. Bruno MINUTIELLO (*remplacé par M. Mikaël SOUDANT*), Mme Caroline GEORGÉ (*pouvoir à M. François MEYER*), MM. Gérald FRANÇOIS (*remplacé M. Bruno RIVET*), Ghislain GALLAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Michel BOESCH (*pouvoir à M. Jonathan HAUVILLER*), Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. Ludovic CHAUMET*), François FRASNIER (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Mmes Annie GUILLEMOT, Alexandra HUGO, Catherine LAURAIN (*pouvoir à M. Jean-Christophe AUBERT*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Mme Michèle WALTER (*pouvoir à Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), MM. Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), Vincent VAUTHIER, Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), René KRYZS, Mme Marie-Françoise MEYER (*remplacée par M. Claude CHATON*), M. Philippe ALAVOINE (*pouvoir à M. Francis VILLAUME*)

ÉTAIENT ABSENTS : M. Pascal BAUCHE, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Anne LASSUS, Daphné VELTIN-DESSAUVAGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

RAPPORTEUR : M. Hervé BERTRAND

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 29 MARS 2018 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2018-078 : Aménagement du Territoire – Convention cadre avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Il est rappelé à l'Assemblée que l'ex-Communauté de Communes du Lunévillois disposait d'un partenariat au travers d'une convention cadre de stratégie foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL), initié suite à la délibération n°2008-156 du 18 décembre 2008.

Afin que la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) et ses communes membres puissent bénéficier de ce partenariat, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer la convention cadre de stratégie foncière avec cet établissement (cf pièce jointe).

L'objectif de ce partenariat est d'élaborer sur le territoire une politique foncière cohérente et d'établir avec l'EPFL une stratégie globale d'acquisition sur une durée de 10 ans afin de mettre en œuvre des opérations d'initiative publique.

Les projets devront prioritairement répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le recyclage foncier pour limiter l'étalement urbain par la reconversion des espaces déjà urbanisés et le renouvellement urbain des centre-bourg,
- Mobiliser du foncier pour des projets structurants :
 - o en favorisant une offre de logement adaptée aux besoins constatés par la construction de logements neufs (et notamment de logement sociaux), par l'acquisition de logements vacants ou dégradés de certains quartiers anciens (notamment habitat indigne) en vue de leur réhabilitation et en soutenant l'accès abordable de la propriété ;
 - o en accompagnant le développement de l'emploi et des activités économiques
 - o en participant à la réalisation d'équipements publics structurants
 - o en contribuant à la protection contre les risques technologiques, miniers et naturels
- Contribuer à la préservation des espaces naturels et milieux remarquables
- Constituer des réserves foncières pour préparer l'avenir.

Cette stratégie foncière sera élaborée dans le cadre de la réalisation d'une étude de définition des périmètres à enjeux en partenariat avec les Maires, après pré-identification des éléments fonciers existants (friches, dents creuses...)

Cette étude sera financée par la CCTLB à hauteur de 50%, dans la limite de 25 000 euros T.T.C.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, après avis du Bureau,

- Autorise le Président à signer la convention cadre de stratégie foncière n° P09EC40J003 avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, ci-jointe,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire,
- Précise que les crédits nécessaires au financement de l'étude sont inscrits au Budget Principal.

Fait et délibéré à Chenevières, le 22 mars 2018.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20180322-2018-078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018